



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3 et 2.4

Numéro de la demande : 2021-3119
Demande : Nouvelle préparation commerciale (propriétés chimiques) – Garantie, identité et proportion des produits de formulation
Produit : Cyclone Cannabis
Numéro d'homologation : 34767
Principes actifs (p.a.) : Acide citrique et acide lactique
Numéro de document de l'ARLA : 3426242

But de la demande

La présente demande vise à homologuer une préparation commerciale à usage domestique, Cyclone Cannabis, destinée à être utilisée contre le blanc sur le cannabis et le chanvre cultivés à l'intérieur ou en plein champ.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Cyclone Cannabis se présente sous forme de solution contenant de l'acide citrique à une concentration de 1,41 % et de l'acide lactique à une concentration de 2,54 %. Cette préparation commerciale a une densité de 1,07 à 1,08 g/mL et un pH de 3,2 à 3,6. Les données chimiques requises pour Cyclone Cannabis ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluation sanitaire

Un examen détaillé de la base de données toxicologiques a été effectué pour Cyclone Cannabis. Les données toxicologiques précédemment examinées pour l'acide citrique et l'acide lactique ont été jugées acceptables pour caractériser le profil de risque de Cyclone Cannabis.

L'acide citrique et l'acide lactique présentent une faible toxicité aiguë, cependant, l'acide lactique et l'acide citrique sont légèrement irritants pour la peau, et des études sur l'irritation des yeux ont indiqué qu'aux concentrations trouvées dans Cyclone Cannabis, l'acide citrique et l'acide lactique sont capables de causer des lésions oculaires modérées à graves, en particulier en cas d'exposition répétée ou prolongée. Les mises en garde adéquates et les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle de base figurant sur l'étiquette minimiseront l'exposition des personnes exposées de façon répétée ou prolongée.

Lorsque le produit est manipulé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette, il existe un risque d'exposition par voie cutanée, oculaire et par inhalation pour les manipulateurs de produits, les mélangeurs, les chargeurs et les manutentionnaires. Toutefois, le risque est acceptable si les travailleurs respectent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette et utilisent un équipement de protection individuelle (EPI) conformément aux instructions.

Les mises en garde, le mode d'emploi sur l'étiquette, et les mesures d'atténuation des risques sont adéquats pour protéger les utilisateurs de Cyclone Cannabis. Dans l'ensemble, les risques pour les utilisateurs domestiques sont acceptables lorsque les mises en garde figurant sur les étiquettes sont respectées, ce qui comprend l'EPI.

L'exposition résidentielle et non professionnelle au produit Cyclone Cannabis devrait être faible si le mode d'emploi figurant sur l'étiquette est respecté. Par conséquent, le risque pour les passants, les personnes vivant dans des zones résidentielles et le grand public est acceptable.

Des résidus d'acide citrique et d'acide lactique sur les cultures vivrières traitées sont possibles au moment de la récolte. Les risques alimentaires pour l'être humain découlant de l'utilisation de Cyclone Cannabis sont acceptables en raison du faible profil de toxicité de l'acide citrique et de l'acide lactique. De plus, la probabilité que des résidus contaminent les réserves d'eau potable est minimale et ne devrait pas contribuer à une exposition alimentaire accrue. Les niveaux d'acide citrique et d'acide lactique qui résulteraient de l'utilisation de Cyclone Cannabis sur les cultures vivrières devraient être beaucoup plus faibles que les niveaux déjà consommés dans le régime alimentaire canadien à partir d'autres sources. Par conséquent, la spécification d'une limite maximale de résidus (LMR), en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, n'est pas requise pour l'acide citrique et l'acide lactique.

Évaluation environnementale

L'homologation de Cyclone Cannabis pour une utilisation comme fongicide sur les cultures vivrières terrestres et en serre ne pose aucun risque supplémentaire pour l'environnement lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Sur la base des similitudes de formulation et d'une série d'essais en champ de transition, il a été conclu que Cyclone Cannabis et un produit précédent devraient agir de la même manière, tant en matière d'efficacité que de tolérance des cultures. Par conséquent, la valeur des allégations relatives à la répression du blanc sur le cannabis et le chanvre cultivés à l'intérieur et en champ, qui sont homologuées pour le produit précédent, est jugée acceptable pour Cyclone Cannabis.

La disponibilité de Cyclone Cannabis fournira aux producteurs canadiens de cannabis et de chanvre un produit permettant de gérer une maladie fongique commune et importante dans les cultures de cannabis et de chanvre à l'intérieur et en plein champ.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour homologuer Cyclone Cannabis.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3248601	2021, Description of Starting Materials. DACOs 3.2.1 to 3.2.3, DACO: 3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3 CBI
3248604	2021, Enforcement Analytical Method, DACO 3.4.1 and 3.4.2, DACO: 3.4,3.4.1,3.4.2 CBI
3248605	2021, DACO 3.4.2 Analysis of [CBI Removed], DACO: 3.4,3.4.2 CBI
3248606	2021, Chemical and Physical Properties of the technical grade active ingredient, DACOs 3.5.1 to 3.5.15, DACO: 3.5,3.5.1,3.5.11,3.5.12,3.5.13, 3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
3248608	2021, Storage stability report, DACO: 3.5,3.5.10 CBI
3248625	2021, Manufacturing process, DACO: 3.2.2 CBI
3248627	2021, Protocole de dosage d'acide lactique et d'acide citrique par spectrophotometrie, DACO: 3.4,3.4.1 CBI
3266361	2021, Amended DACO 3.5.5, DACO: 3.5.5 CBI
3375036	2022, Storage stability, DACO: 3.5.10 CBI
3413671	2022, Formulation process, DACO: 3.2.2 CBI
3413670	2022, Description of starting material and formulation process, DACO: 3.2.1,3.2.2 CBI
3248623	2021, Data part 4: Toxicology - Human health, DACO: 4.1,4.2,4.2.1,4.2.2, 4.2.3,4.2.4,4.2.5,4.2.6
3264575	2021, Amended DACO 5.2, DACO: 5.2
3264577	2021, DACO 7.4.1 Supervised residue trial study, DACO: 7.4.1
3264579	2021, DACO 7.8.1 Other study/Pyrolysis Study, DACO: 7.8
3248280	2021, DACO 10.1 Value Summaries, DACO: 10.1
3248322	2021, Evaluation of the efficacy of Cyclone and Cyclone PLUS against powdery mildew in greenhouse cucumber, DACO: 10.2.3.3
3248327	2021, Efficacy trial summary Tomato, DACO: 10.2.3.3
3248328	2021, Summary efficacy trials excel table, DACO: 10.2.3.3
3248329	2021, Evaluation de differentes formulations pour le controle du blanc dans le concombre en serre., DACO: 10.2.3.3
3248333	2021, Evaluer l'impact d'un bioproduit non fermente dans le controle du blanc dans le concombre en serre., DACO: 10.2.3.3
3248413	2021, Evaluation of the efficacy of Tivano and Tivano PLUS on Angular Leaf Spot at different concentrations and application rates, DACO: 10.2.3.3
3248414	2021, Efficacite de biofongicides a base d'acide citrique et acide lactique pour le controle du blanc dans la fraise, DACO: 10.2.3.3
3248415	2021, Evaluation of the activity of organic acids based bioproduct on black rot (<i>Guignardia bidwellii</i>), DACO: 10.2.3
3248590	2021, DACO 10.1 Value Summaries, DACO: 10.1

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9